Guide pratique: Annonce d’une résidence secondaire à Lausanne

Ce guide accompagne notre courrier relatif aux taxes de séjour 2027. Il présente les démarches à entreprendre si vous séjournez plus de trois mois par année au Camping La Carillère.

1. Préparer votre dossier

Téléchargez le bulletin d’arrivée / changement d’adresse de Lausanne. Cochez « Secondaire » dans la rubrique « Type de résidence ». Le formulaire demande une adresse effective et une date ; renseignez votre situation réelle.

Formulaire officiel :
https://www.lausanne.ch/dam/jcr%3A20ebfcd1-f76c-4cd5-a77f-950d05e9d998/B_Bulletin_arriv%C3%A9e_changement_adresse_f%C3%A9vrier_2023.pdf

Préparez une pièce d’identité, une attestation de votre commune de domicile principal si elle est demandée, ainsi qu’un justificatif d’occupation de votre parcelle. Le camping peut vous fournir une attestation d’occupation de longue durée sur demande. Le Contrôle des habitants pourra exiger d’autres pièces selon votre situation.

2. Transmettre votre demande

Consultez d’abord le guide officiel du Contrôle des habitants pour choisir le mode de dépôt adapté. Les démarches peuvent notamment être transmises par courrier ou déposées au guichet ; une présentation personnelle peut être nécessaire, notamment en cas d’arrivée de l’étranger ou d’un autre canton.

Contrôle des habitants : rue du Port-Franc 18, case postale 5354, 1001 Lausanne. Téléphone : 021 315 31 33.

Guide officiel :
https://www.lausanne.ch/dam/jcr%3A379afd27-3817-4a2f-ab48-6d64f06ead2a/Brochure_Contr%C3%B4le_Habitants.pdf

3. Faire examiner votre situation fiscale

Après avoir annoncé votre séjour au Contrôle des habitants, adressez une demande écrite à l’Administration cantonale des impôts (ACI) via son formulaire officiel :
https://www.vd.ch/prestation/contacter-ladministration-cantonale-des-impots

Dans votre demande, indiquez votre commune de domicile principal, l’adresse du Camping La Carillère (Route du Jorat 73, 1000 Lausanne 26), votre numéro de parcelle et votre situation de séjour. Demandez expressément si une répartition intercommunale ou intercantonale de l’impôt sur le revenu et la fortune en faveur de Lausanne est applicable à partir de la période fiscale 2027. Joignez votre attestation d’occupation et, si disponible, la confirmation du Contrôle des habitants.

Texte proposé : « Bonjour, je conserve mon domicile principal à [commune], mais j’occupe une

parcelle au Camping La Carillère à Lausanne plus de 90 jours par année. Je souhaite faire examiner mon assujettissement fiscal et la possibilité d'une répartition de l'impôt communal en faveur de Lausanne pour la période fiscale 2027. Pouvez-vous m'indiquer les justificatifs nécessaires et me confirmer votre décision par écrit ? Merci d'avance. »

Une fois la décision fiscale obtenue, transmettez-la au camping afin que les conditions d'une éventuelle exonération de taxe de séjour puissent être vérifiées. Une simple inscription en résidence secondaire ne garantit pas l'exonération. La décision appartient aux autorités.

4. Informer le camping

Transmettez-nous une preuve du dépôt de votre demande, puis la décision reçue. Nous pourrons ainsi faire le point sur votre dossier et sur les taxes éventuellement dues.

Important : ce guide concerne les démarches administratives générales. L'acceptation d'une adresse de camping comme résidence secondaire et les conséquences fiscales dépendent de l'examen des autorités.

Bastien Horisberger



Espace Jorat Sàrl